

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance X
3 Situation en République du Mali
4 Affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*
5 — n° ICC-01/12-01/18
6 Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Président — Juge Tomoko Akane — Juge Kimberly
7 Prost
8 Procès — Salle d’audience n° 1
9 Mardi 8 décembre 2020
10 (*L’audience est ouverte en public à 9 h 32*)
11 M. L’HUISSIER : [09:32:34] Veuillez vous lever.
12 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
15 TÉMOIN : MLI-OTP-P-0638 (*sous serment*)
16 (*Le témoin s’exprimera en français*)
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:32:57] L’audience est ouverte.
18 Bonjour à toutes et à tous.
19 Madame la greffière d’audience, veuillez appeler l’affaire, s’il vous plaît.
20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:33:12] Merci, Monsieur le Président.
21 La situation en République du Mali, dans l’affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul*
22 *Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* ; référence de l’affaire : ICC-01/12-01/18.
23 Et nous sommes en audience publique.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:33:30] Merci beaucoup.
25 Pour le procès-verbal, nous allons commencer avec les présentations. D’abord, le
26 Bureau du Procureur.
27 Monsieur Allafi.
28 M. ALLAFI : [09:33:43] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Madame la juge.

1 Bonjour, Madame la juge.

2 Encore une fois, au niveau du Parquet, l'équipe est interchangeable (*sic*). Il y a M^e Paola

3 Sacchi, M^e Gilles Dutertre, M^e Lucio Garcia et moi-même, Mousa Allafi.

4 Merci.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:03] Merci beaucoup, Monsieur le

6 Procureur.

7 Je me tourne vers la Défense.

8 Maître Taylor.

9 M^e TAYLOR (interprétation) : [09:34:09] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour

10 Mesdames les juges. Et bonjour à toutes les personnes présentes dans le prétoire.

11 La Défense de M. Al Hassan est représentée aujourd'hui par M^{me} Sarah Marinier

12 Doucet, M^e Kirsty Sutherland, M^{me} Dolly Chahla, ainsi que moi-même, Maître

13 Melinda Taylor.

14 Merci.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:27] Merci beaucoup, Maître Taylor.

16 Je me tourne vers les représentants légaux des victimes.

17 Maître Nsita.

18 M^e NSITA : [09:34:35] Bonjour, Monsieur le juge Président, Honorables Mesdames les

19 juges.

20 La représentation légale des victimes est assurée aujourd'hui par M^{me} Claire Laplace

21 et « de » moi-même, Fidel Nsita.

22 Merci.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:34:48] Merci beaucoup, Maître Nsita.

24 Ce matin, nous poursuivons l'audition du 19^e témoin du Procureur. Il s'agit du témoin

25 P-0638. Je me tourne donc vers le témoin.

26 Bonjour, Monsieur le témoin. Est-ce que vous m'entendez ?

27 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:12] (*Intervention inaudible*)

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:35:13] Votre microphone, s'il vous plaît.

1 LE TÉMOIN : [09:35:18] Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Le témoin est présent.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:35:23] Merci beaucoup, Monsieur le témoin.

3 Au nom des juges de la Chambre, je vous souhaite à nouveau la bienvenue.

4 LE TÉMOIN : [09:35:31] Merci.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:35:32] Et je voudrais, évidemment, vous
6 remercier pour votre disponibilité et pour votre coopération.

7 Je vous rappelle, en outre, que vous êtes toujours sous serment et que vous devez dire
8 la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

9 Enfin, je vous rappelle mes conseils d'ordre pratique par rapport à votre prise de
10 parole. Observez des pauses afin que les interprètes et les sténotypistes puissent faire
11 leur travail.

12 Ce matin, c'est le tour de la Défense de vous poser des questions, lors de ce que nous
13 appelons « le contre-interrogatoire ».

14 Les avocats de la Défense doivent faire leur travail, ils sont obligés de faire ça. Et
15 quand ils vous posent des questions, cela ne signifie pas qu'ils remettent
16 systématiquement en cause ou qu'ils mettent en doute tout ce que vous avez dit, mais
17 la Défense doit procéder à certaines vérifications. Je vous dis ça, parce que je voudrais
18 vraiment que vous répondiez avec gentillesse et bienveillance, avec clarté et esprit de
19 coopération à leurs questions. D'accord, Monsieur le témoin ?

20 LE TÉMOIN : [09:37:04] D'accord, Monsieur le Président. Merci.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:37:11] Merci beaucoup.

22 Maître Taylor, vous avez la parole pour le contre-interrogatoire.

23 M^e TAYLOR (interprétation) : [09:37:18] Merci, Monsieur le Président.

24 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

25 PAR M^e TAYLOR (interprétation) : [09:37:25]

26 Q. [09:37:25] Bonjour, Monsieur le témoin. Comment allez-vous aujourd'hui ?

27 R. [09:37:30] Bonjour. Bonjour. Bien. Bonjour.

28 Q. [09:37:38] Et est-ce que vous appréciez le temps froid qu'il fait par ici ?

1 R. [09:37:45] Ça va.

2 Q. [09:37:48] Comme l'a dit le Président, nous sommes la Défense. Je vais vous poser
3 des questions, nous allons vous poser des questions.

4 Je m'appelle Maître Melinda Taylor.

5 R. [09:38:03] Je suis prêt à répondre à vos questions, avec la patience.

6 Q. [09:38:11] Donc, nous avons... nous avons le droit de poser des questions aux
7 témoins de l'Accusation, puisque, pour le moment, c'est l'Accusation qui présente sa
8 thèse. Et si la Défense vient à présenter... présenter sa thèse, nous convoquerons
9 également des témoins de la Défense.

10 Je vais commencer en audience publique. Et je vous mets en garde, Monsieur, ne
11 donnez pas d'informations qui risquent de vous identifier ou qui risquent d'identifier
12 votre famille. Et si vous pensez, à un moment, que nous avons besoin de passer à huis
13 clos partiel, à n'importe quel moment, levez la main, et je demanderai au juge
14 Président de passer à huis clos partiel.

15 Est-ce que cela est clair pour vous, Monsieur le témoin ?

16 R. [09:39:08] Clair.

17 Q. [09:39:12] Monsieur le témoin, hier, à la fin de votre déposition — donc, lignes 13 à
18 16, page 102 —, vous avez dit, et... vous avez dit : « Pour ce qui est de la période
19 actuelle, les femmes souffrent, les enfants souffrent et des gens meurent tous les jours.
20 Aujourd'hui, à Tombouctou, les gens disent que tout est terminé, mais il y a encore
21 des gens qui se font tuer, il y a encore des gens qui sont massacrés. »

22 Monsieur le témoin, au vu de cette évolution, est-ce qu'il y a des gens, maintenant, qui
23 disent que les islamistes étaient meilleurs que Barkhane, par exemple ?

24 R. [09:40:09] Bon, je parle de Tombouctou.

25 Aujourd'hui, à Tombouctou, tous les Tombouctoutiens sont en danger, parce qu'on
26 tue des gens, la route n'est pas possible. Quand tu quittes Bamako pour aller à
27 Tombouctou, il faut aller par le fleuve ou il faut aller pas vol. Si tu prends la route, les
28 gens vont te braquer, il y a des bandits qui braquent des gens, qui... qui prennent leurs

1 biens sur la route. Et à Tombouctou, aussi, un père de famille peut s'asseoir, un jour,
2 ils vont venir le tuer. Ils ne savent pas qui l'a tué. Or que le moment des islamistes, si
3 c'est pas les islamistes qui ont tué une seule personne, on n'a pas vu encore quelqu'un
4 qui a tué un autre, on n'a pas vu aussi quelqu'un qui a volé après ça... après la coupure
5 de la main.

6 Le moment des islamistes, quand même, à Tombouctou, il y a beaucoup de choses qui
7 se sont arrêtées, telle sorte que la cigarette, la musique. Ce qu'ils ont interdit, c'est
8 interdit. Quand même, la population de la région de Tombouctou, au moment des
9 islamistes, ils ont protégé notre énergie. On avait le courant à partir de midi jusqu'à
10 4 heures du matin ; on avait l'eau aussi ; les cultivateurs aussi a... « a » eu le bus qui
11 les prend pour aller cultiver et revenir.

12 Mais aujourd'hui, à Tombouctou, c'est vrai, il y a toutes sortes de forces, il y a la
13 communauté internationale, il y a force Barkhane, il y a l'armée « malien ». Mais on
14 tue, on... on assassine quelqu'un dans sa maison à Tombouctou. C'est ce que je veux
15 dire.

16 Q. [09:42:19] Monsieur le témoin, depuis que vous avez quitté Tombouctou, est-ce
17 qu'il est exact de dire que vous n'y êtes jamais revenu pour y vivre ?

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 M^e TAYLOR (interprétation) : [09:43:16] Monsieur le Président, je pense qu'il serait
3 plus judicieux de passer à huis clos partiel, si cela ne vous pose pas de problème,
4 puisque je pense qu'il y a un risque quand même.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:43:27] Madame la greffière, huis clos partiel,
6 s'il vous plaît.

7 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 43)*

8 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:43:35] Nous sommes à huis clos partiel,
9 Monsieur le Président.

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/12-01/18

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/12-01/18

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/12-01/18

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (Expurgée)

6 (Expurgée)

7 (Expurgée)

8 (Expurgée)

9 (Expurgée)

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 *(Passage en audience publique à 10 h 12)*

17 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:12:37] Nous sommes en audience publique,

18 Monsieur le Président.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:12:48] Merci beaucoup.

20 Maître Taylor.

21 M^e TAYLOR (interprétation) : [10:12:53]

22 Q. [10:12:56] Est-ce qu'ils faisaient en sorte, également, qu'il y ait des traitements
23 médicaux, des soins gratuits ?

24 R. [10:13:06] Bon, en tout cas, l'hôpital, ça marche, mais les médicaments gratuits, ça,
25 je ne sais pas, parce que je ne... je ne suis pas allé à l'hôpital. C'est ça.

26 C'est gratuit ou c'est pas gratuit ? Je ne sais pas. En tout cas, l'hôpital, c'est ouvert. Ils
27 ont sécurisé l'hôpital, ils ont sécurisé l'énergie, ils ont réglé, aussi, le problème des
28 réseaux communication. Ça a été coupé. Après, on a entendu que c'est les islamistes

1 qui ont réglé le problème de réseaux. Maintenant, on a les réseaux, on a l'eau, et puis
2 l'hôpital est ouvert. Mais je ne sais pas les soins sont cadeau ou bien c'est pas cadeau.

3 Q. [10:14:09] Monsieur le témoin, en 2012, est-ce que les islamistes donnaient des
4 aliments aux gens qui en avaient besoin ?

5 R. [10:14:21] Les stocks qu'ils ont trouvés dans l'OPAM, il y avait le stock de pain qui
6 est dans les magasins ; ils ont enlevé ça, ils ont distribué ça entre la population.

7 Q. [10:14:47] Et est-il exact de dire que, pendant que vous étiez là-bas, vous n'avez pas
8 entendu parler de mariage forcé ?

9 R. [10:15:00] De mariages forcés ? Je n'ai pas entendu ça, les mariages forcés. Mais si
10 un homme et sa femme ont été pris parce qu'ils ont commis l'adultère, ils vont les
11 prendre, ils vont les faire marier. Ces mariages-là, on a entendu ça, mais c'est pas fait
12 devant nous. Mais seulement de prendre une femme comme ça, d'amener une femme
13 comme ça, de la marier comme ça, forcément, au dehors, on n'a pas vu ça. Mais s'il y
14 a un problème entre la femme et l'homme, Police islamique, ils vont aller là-bas, ils
15 vont gérer leurs problèmes.

16 Ça, on a entendu ça. C'est de là-bas, si c'est forcé, ça a été forcé là-bas. Quand même,
17 la femme et l'homme, ils ont été pris au dehors, ensemble. Maintenant, les islamistes,
18 ils vont les faire marier ; c'est tout.

19 Q. [10:16:13] Monsieur le témoin, je vais faire référence au paragraphe 66 de votre
20 déclaration.

21 Et puis je vais vous poser une question.

22 M^e TAYLOR (interprétation) : [10:16:38] Pourrait-on afficher cela sur « Evidence 1 » et
23 pourrait-on lire le paragraphe 66 au témoin ?

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:16:49] Est-ce qu'on peut lire le
25 paragraphe 66 au témoin ?

26 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:16:53] « D'après ce que je sais, les
27 islamistes, eux, ils ne boivent pas d'alcool et ils ne tombent pas sur les femmes, c'est-
28 à-dire qu'ils ne violent pas les femmes. J'ai entendu dire qu'ils ont marié des femmes,

1 mais je n'ai pas entendu qu'il y avait des mariages forcés à Tombouctou. J'ai entendu
2 que des éléments ont demandé à marier des filles, qu'ils demandaient aux parents et
3 le mariage se faisait après. Les enquêteurs m'ont demandé si je connaissais des cas
4 précis de tels mariages. J'ai répondu que je ne connais pas de cas précis, que
5 j'entendais seulement dire que les islamistes ont marié des femmes à Tombouctou. »
6 Fin de la lecture.

7 M^e TAYLOR (interprétation) : [10:17:40]

8 Q. [10:17:43] Monsieur le témoin, est-ce que ce que vous avez dit à l'Accusation est
9 exact ?

10 R. [10:18:15] Exact ; c'est exact.

11 Q. [10:18:23] Monsieur le témoin, vous parliez de... la Police islamique qui réglait les
12 problèmes entre mari et femme. Est-ce que vous faisiez référence à un incident dont
13 vous avez parlé à l'Accusation concernant un mari et une femme de votre quartier où
14 les islamistes ont dit à l'homme qu'il devait respecter sa femme ? C'est au
15 paragraphe 110 de votre déclaration, si vous souhaitez vous rafraîchir la mémoire.

16 R. [10:19:03] Exactement, il y a... il y a un de mes voisins dans notre quartier, sa femme
17 avait des problèmes avec lui. Comme, lui, il a déjà marié sa femme, c'est un mariage,
18 il a marié ça, il avait un problème avec sa femme. Le moment où sa femme l'a
19 convoqué, les islamistes... la Police islamique l'a arrêté un moment. Un moment, il est
20 resté chez... là-bas enfermé, après ils « l'ont » dit de respecter sa femme, de bien
21 prendre soin de sa femme et il est revenu. Ça, c'est dans notre quartier, un jeune de
22 notre quartier.

23 Q. [10:19:47] Monsieur le témoin, est-ce que vous avez dit à l'Accusation qu'il y avait
24 trois personnes avec des problèmes mentaux qui fumaient et buvaient devant les
25 islamistes, sans avoir été punis ?

26 R. [10:20:05] Ils ne boivent pas, ils fumaient. C'est deux fous ; il y a un qui s'appelle
27 Moulaye, il y a un qui s'appelle Hamakey ; c'est des fous. Les islamistes ne touchent
28 pas aux fous. Quand on voit que tu es fou, on ne te prend pas parce que tu n'es pas

1 normal.

2 Q. [10:20:35] Hier, l'Accusation...

3 M^e TAYLOR (interprétation) : [10:20:41] Il faudrait passer au huis clos partiel pour
4 cette question, Monsieur le Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:20:45] Madame la greffière, huis clos partiel,
6 s'il vous plaît.

7 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 21)*

8 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:21:01] Huis clos partiel, Monsieur le
9 Président.

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1 (Expurgée)
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (*Passage en audience publique à 10 h 56*)
- 21 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:56:06] Nous sommes en audience publique,
- 22 Monsieur le Président.
- 23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:56:16] Merci beaucoup, Madame la greffière.
- 24 Nous allons suspendre l'audience, et nous reprendrons à 11 h 25.
- 25 L'audience est suspendue.
- 26 M. L'HUISSIER : [10:56:26] Veuillez vous lever.
- 27 (*L'audience est suspendue à 10 h 56*)
- 28 (*L'audience est reprise en public à 11 h 26*)

- 1 M. L'HUISSIER : [11:26:02] Veuillez vous lever.
- 2 Veuillez vous asseoir.
- 3 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:27:21] L'audience est reprise.
- 5 Nous poursuivons avec le contre-interrogatoire de la Défense.
- 6 Maître Taylor, vous avez la parole, s'il vous plaît.
- 7 M^e TAYLOR (interprétation) : [11:27:37] Je vous remercie, Monsieur le Président.
- 8 Pour le prochain groupe de questions, il faudrait un huis clos partiel.
- 9 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:27:50] Huis clos partiel, s'il vous plaît,
- 10 Madame la greffière.
- 11 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 27)*
- 12 Mme LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:27:59] Nous sommes à huis clos partiel,
- 13 Monsieur le Président.
- 14 (Expurgée)
- 15 (Expurgée)
- 16 (Expurgée)
- 17 (Expurgée)
- 18 (Expurgée)
- 19 (Expurgée)
- 20 (Expurgée)
- 21 (Expurgée)
- 22 (Expurgée)
- 23 (Expurgée)
- 24 (Expurgée)
- 25 (Expurgée)
- 26 (Expurgée)
- 27 (Expurgée)
- 28 (Expurgée)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

(Passage en audience publique à 12 h 22)

1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:22:42] Nous sommes en audience publique,
2 Monsieur le Président.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:22:45] Voilà. Nous en avons terminé avec le
4 contre-interrogatoire de la Défense.

5 Je me tourne vers le Bureau du Procureur pour savoir s'il y a des questions
6 supplémentaires.

7 M. ALLAFI : [12:22:56] Je vous remercie, Monsieur le Président. Mais pas de questions
8 supplémentaires. Merci.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:23:03] Très bien. Merci beaucoup, Monsieur
10 le Procureur.

11 Alors, comme il n'y a plus de demande de la parole, et nous sommes en avance sur
12 notre temps, il ne me reste plus qu'à remercier le témoin.

13 Monsieur le témoin, la Chambre voudrait à nouveau vous remercier pour votre
14 patience, pour votre disponibilité, et surtout pour avoir aidé les juges à comprendre
15 ce qui s'est passé en répondant avec clarté aux questions des parties.

16 Votre déposition est maintenant terminée. Je vous souhaite bon retour chez vous et
17 j'en profite, comme nous sommes en décembre, pour vous souhaiter une très bonne
18 année 2021.

19 Voilà.

20 Madame la greffière, faites accompagner le témoin en dehors de la salle.

21 LE TÉMOIN (interprétation) : [12:24:29] Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci
22 à tout le monde. Merci à la Défense, merci au Bureau du Procureur. Je remercie tout
23 le monde. Je remercie tout le monde. Et puis pardonnez, parce que c'est la parole, c'est
24 la justice. Pardon. Je demande le pardon. Merci beaucoup.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:24:50] Merci beaucoup, Monsieur le témoin,
26 pour vos paroles. Merci beaucoup, encore une fois.

27 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

28 Avant de lever l'audience, je voudrais m'adresser au... au Greffe.

1 Alors que nous ajournons aujourd'hui pour les congés judiciaires d'hiver et après
2 avoir siégé pendant plus de 40 jours durant, la Chambre tient à remercier tous les
3 fonctionnaires du Greffe pour leur diligence, leur dévouement et leur engagement
4 envers la mission de la Cour.

5 Bien que cette année ait été difficile, pleine d'incertitudes et parfois d'anxiété, la
6 Chambre a réussi à commencer le procès sans délai. Depuis le mois de septembre 2020,
7 date de l'ouverture des débats sur le fond, elle a en effet entendu la déposition
8 de 19 témoins.

9 La Chambre tient à exprimer sa gratitude aux femmes et aux hommes du Greffe qui
10 ont permis l'organisation de ces audiences.

11 Voilà, je tenais à dire ce petit mot aux fonctionnaires du Greffe.

12 Je voudrais, maintenant, rappeler aux parties la procédure quant au versement de
13 pièces au dossier par rapport au témoin. N'oubliez pas, s'il vous plaît.

14 À présent, il ne me reste plus qu'à dire merci, comme d'habitude, en commençant par
15 les parties et les participants, ensuite aux sténotypistes et aux interprètes, et aux
16 officiers de sécurité ainsi qu'à notre public qui, patiemment, nous a suivis.

17 À toutes et à tous, les juges de la Chambre souhaitent une fin d'année chaleureuse,
18 reposante et paisible. Et la Chambre se réjouit, évidemment, de travailler avec vous
19 toutes et vous tous au cours de la nouvelle année 2021.

20 Nous allons donc suspendre... lever l'audience, en ce qui concerne cette année.

21 Mais évidemment, je vois M^e Taylor qui se lève. Je lui donne la parole. Maître Taylor.

22 M^e TAYLOR (interprétation) : [12:28:29] Merci, Monsieur le Président.

23 Au nom de la Défense de M. Al Hassan, je souhaiterais souhaiter à toutes les
24 personnes présentes dans le prétoire et à l'extérieur de ce prétoire de bonnes fêtes de
25 fin d'année.

26 Pas d'objection, pas de dépôt d'écriture, rien de cette sorte pour le moment. Merci
27 beaucoup.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:28:52] Merci beaucoup, Maître Taylor, la

1 Chambre est très sensible à vos mots très gentils. Voilà.

2 Je vois, le Procureur qui se lève aussi. Monsieur le Procureur.

3 M. DUTERTRE : [12:29:07] C'est de saison, Monsieur le Président.

4 Non, précisément, je me permets de rebondir sur vos mots chaleureux et mérités pour

5 le Greffe. Je ne vais pas en rajouter, c'était tout à fait juste et justifié.

6 Mais juste un mot très spécifique, au-delà des interprètes et des gardes, et de tout le

7 monde, pour l'Unité de protection des victimes et des témoins qui a fait un boulot

8 formidable dans des conditions difficiles, et sans « lequel » cette place en face de nous

9 tous resterait désespérément vide. Donc, je tiens à les remercier. Et je souhaite à tout

10 le monde de très bonnes fêtes de fin d'année.

11 Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames les juges.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:29:46] Merci beaucoup, Monsieur le

13 Procureur. Je ne peux que vous soutenir dans votre mot de gratitude par rapport à

14 l'Unité des victimes et des témoins. Voilà. Très bien.

15 Maître Nsita, vous voulez dire quelque chose. Je vous vois.

16 M^e NSITA : [12:30:04] Évidemment, pour être correct avec... envers tout le monde,

17 donc...

18 Je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport à ce qui vient d'être dit, donc je me rejoins

19 à ce que... aux bonnes paroles prononcées par la Chambre envers tous et toutes, ainsi

20 que la Défense et le Bureau du Procureur. Donc, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter

21 un joyeux Noël chaleureux au sein votre famille, en espérant que les conditions

22 sanitaires vont le permettre. Merci beaucoup.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:30:41] Merci beaucoup, Maître Nsita, vos

24 paroles sont... vont droit au cœur.

25 Voilà. L'audience est levée.

26 M. L'HUISSIER : [12:30:55] *All rise.*

27 (*L'audience est levée à 12 h 30*)